

DEMANDE DE SUBVENTION
ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE 2018

Association

Nom de l'événement

Date(s)

Lieu(x)

Montant de la subvention sollicité

Pièces à joindre à votre dossier (*les dossiers incomplets ne seront pas étudiés*)

- Le présent dossier dûment complété
- Copie des statuts à jour
- Copie de l'immatriculation SIRET
- Composition actualisée des personnes en charge de la structure
- Compte-rendu d'activités et procès verbal de la dernière assemblée générale
- Budget prévisionnel de l'événement et comptes administratifs
- Un relevé d'identité bancaire au nom de la structure ou du trésorier
- Attestation d'assurance de la structure
- Délibération tamponnée légalité attestant le versement d'une subvention par les communes

DOSSIER À REMETTRE AU 30 AVRIL 2018 AU PLUS TARD

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée du dossier

Avis de la commission

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 1 - OBJET

Le dispositif de subvention mis en place par Pontivy Communauté est dédié aux manifestations à caractère communautaire de son territoire.

ARTICLE 2 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

1. L'événement doit avoir lieu dans les limites géographiques du territoire,
2. L'événement doit induire une notion d'animation du territoire communautaire pour tous,
3. L'événement doit soutenir les langues locales et le principe du développement durable,
4. Les communes qui accueillent l'événement doivent participer financièrement.

Événements exclus du dispositif: les foires à vocation commerciale, les événements sans caractère de loisirs ou culturel, les événements internes aux associations (repas-dansant, galas, commémoration, concert-repas, etc.).

ARTICLE 3 - DÉPÔT DU DOSSIER

Les associations doivent remplir un dossier de demande de subvention. Le dossier est remis à jour en janvier de chaque année et doit être téléchargé pour chaque nouvelle demande. Le dossier dûment rempli, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives, doit être retourné pour le 30 avril de chaque année. Les associations qui n'ont pas encore bouclé leur projet à cette date doivent se manifester par lettre d'intention avant le 30 avril de chaque année. Elles doivent envoyer leur dossier avant le 30 octobre de chaque année, dernier délai.

PAR VOIE POSTALE

Pontivy Communauté
Madame la Présidente
1 place Ernest Jan B.P. 96
56303 Pontivy Cedex

OU PAR E-MAIL

communication@pontivy-communaute.bzh

ARTICLE 4 - ÉTUDE DES DEMANDES

Les dossiers sont examinés par la commission *administration générale* présidée par René Jégat, 1^{er} Vice-président. Deux commissions d'attribution sont organisées :

- au mois de mai,
- au mois de novembre.

En cas d'avis favorable, la demande est transmise au bureau communautaire qui vote l'attribution de la subvention. Un courrier est transmis notifiant l'accord, accompagné de la délibération tamponnée légalité valant justificatif. En cas d'avis défavorable, l'association reçoit un courrier de notification.

ARTICLE 5 - CAS PARTICULIER : LES PARTENARIATS (FACULTATIFS)

Les associations organisatrices d'un événement ayant lieu chaque année depuis plusieurs années sur le territoire peuvent - si elles le souhaitent - convenir d'un partenariat sur trois ans avec Pontivy Communauté, leur évitant de remplir chaque année un nouveau dossier. Dans ce cas :

- 1- remplir le dossier la première année,

2- indiquer le montant souhaité par année,

3- pour les deux années qui suivent, envoyer un bilan de l'événement passé, le programme de l'événement à venir, le RIB ainsi que l'attestation d'assurance de la structure.

1.

N.B. : pour déclencher le versement de la subvention pour les années 2 et 3, il est obligatoire d'envoyer le bilan technique et financier de l'événement précédent, le bilan technique et financier de celui vient, les attestations d'assurance, l'attestation de subvention de la commune qui accueille l'événement, le RIB.

ARTICLE 6 - MONTANT DE LA SUBVENTION ET VERSEMENT

Pontivy Communauté attribue une subvention par an et par association au maximum, même s'il s'agit de deux événements différents. Le plafond de la subvention est fixé à 2 000 €. Dans tous les cas, celle-ci ne peut excéder 15 % du budget prévisionnel de l'événement.

La subvention est dédiée à l'organisation d'un événement précis. Pontivy Communauté ne verse pas de subvention pour les fonctionnements des associations ou destinée à être reversée à un tiers ou à un autre organisme que l'association qui en fait la demande.

La subvention est versée après le vote du bureau communautaire, par le biais d'un RIB. Il est demandé aux associations de transmettre un nouveau RIB à Pontivy Communauté chaque année, y compris dans le cadre des partenariats.

ARTICLE 7 - LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à prévenir Pontivy Communauté, par courrier avec accusé de réception et dans les plus brefs délais, de toute annulation, changement de date, évolution significative dans la programmation ou toute autre information importante. Si la subvention a déjà été versée, l'association s'engage à la reverser intégralement en joignant à son courrier un chèque du montant exact de la subvention.

L'association s'engage à informer Pontivy Communauté de toute aide non pécuniaire qu'elle reçoit de la communauté de communes : mise à disposition gratuite de matériel, chaises, tables, bacs à ordures, salle, aide au montage, etc.

L'association s'engage à mettre en évidence, par tous les moyens dont elle dispose, son partenariat avec la communauté de communes. Le logo de Pontivy Communauté est téléchargeable sur www.pontivy-communaute.bzh rubrique « Charte graphique ».

L'association s'engage à ne pas diffuser le logo de la communauté, ni faire mention de son partenariat avec elle pendant l'événement avant d'avoir reçu le courrier de notification.

Pontivy Communauté se réserve le droit de demander le remboursement intégral de la subvention en cas de non-respect des engagements mentionnés ci-dessus.

**POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ LE SERVICE COMMUNICATION :
02 97 25 01 70 OU COMMUNICATION@PONTIVY-COMMUNAUTE.BZH**

L'ASSOCIATION

Nom de l'association

Adresse du siège social

.....

.....

.....

N° SIRET

Téléphone

Adresse email

Site Internet

Nombre d'adhérents

Nombre de salariés / bénévoles éventuels

Nom du responsable de l'association

Qualité

Adresse email

Numéro de téléphone

Nom de la personne en charge du dossier si différent

Numéro de téléphone

Adresse email

DÉCRIVEZ ICI L'ÉVÉNEMENT ORGANISÉ

Intitulé

Date(s)

Lieu(x)

Descriptif

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Programme

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DÉCRIVEZ ICI L'OBJET DE VOTRE ASSOCIATION ET SES ACTIVITÉS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EN QUOI VOTRE ÉVÉNEMENT PRÉSENTE-T-IL UN CARACTÈRE COMMUNAUTAIRE ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EN QUOI VOTRE ÉVÉNEMENT SOUTIENT-IL LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EN QUOI VOTRE ÉVÉNEMENT SOUTIENT-IL LES LANGUES LOCALES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PRÉCISEZ ICI LES CONDITIONS FINANCIÈRES

Demande de partenariat

Quel est le montant de la demande déposée auprès de Pontivy Communauté ?

(dans la limite de 2 000 € par an et de 15% de votre budget) €

Avez-vous obtenu d'autres subventions pour cet événement ?

État €

Région(s) €

Département(s) €

Communes € (merci de joindre un justificatif)

Pour cet événement, avez-vous reçu une autre aide de la communauté ?

(Prêt de matériel, mise à disposition de bacs à ordures ménagères, soutien logistique et technique...).

Précisez leur nature

.....

.....

Auparavant, avez-vous déjà reçu une subvention de Pontivy Communauté ?

Intitulé de l'événement

Année Montant €

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'association déposant la présente demande de subvention,

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la législation comptable, fiscale et sociale du point de vue de ses déclarations, cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes et sincères les informations indiquées dans le présent dossier ainsi que les informations indiquées dans les pièces jointes demandées.
- certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions en pages 1 et 2 et s'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature